

Projet d'établissement du Lycée Français de Berlin

02 / 2017

Impressum

Lycée Français de Berlin

Derfflingerstraße 7
10785 Berlin
www.fg-berlin.eu

Administration allemande

Directrice : Frau Steinke
Directrice adjointe : Frau Michaelis
Coordinatrice pédagogique : Frau Dr. Wolff

Secrétariat : Frau Hopster, Frau Lehmann
Téléphone : 030 / 25 75 89 10
Fax : 030 / 25 75 89 19, info@fg-berlin.eu

Administration française

Proviseur : Madame Gacel
Conseiller principal d'éducation : Monsieur Carlier

Secrétariat : Madame Aridy, téléphone : 030 / 25 75 89 51, saridy@fg-berlin.eu
Frau Vogel, téléphone : 030 / 25 75 89 50, secretariat.vogel@fg-berlin.eu
Fax : 030 / 25 75 89 55

Auteurs et auteurs du projet d'établissement

Frau Glier, Frau Dr. Wolff
Avec la contribution de Madame Gacel, Monsieur Carlier, Frau Steinke, Frau Michaelis,
Madame Moreau, Monsieur Pérotin, Monsieur Rollin, Frau Appel, Madame von Bernstorff,
Madame von Bismarck-Osten, Madame Boucharenc, Herr Heindricks

Sommaire

Préambule		5
1	Dispositions générales spécifiques à l'école	6
1.1	Statut juridique spécifique de l'établissement	6
1.2	Structure organisationnelle	6
1.3	Structure pédagogique	6
1.3.1	Autres spécificités de l'enseignement	8
1.3.2	MINT (<i>Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften, Technologie</i> , label allemand pour les écoles favorisant l'enseignement des sciences)	8
1.4	Les élèves	8
1.5	Les enseignants	9
1.6	Les parents	9
1.7	L'environnement urbain	9
1.8	Locaux et équipements	10
1.9	Coopération avec des institutions scolaires et extra-scolaires	10
1.10	Activités extra-scolaires	10
1.10.1	CDI	10
1.10.2	Ateliers facultatifs (AGs)	10
1.10.3	Voyages scolaires, journées de randonnée, fêtes	10
1.10.4	Apprentissage social et affectif : Projets et interlocuteurs	10
1.10.5	Orientation	10
1.10.6	Encouragement à l'excellence	11
1.10.6.1	Participation à des concours	11
1.10.6.2	Prix	11
1.11	Relations publiques	11
1.12	Développement du projet d'établissement et groupe de pilotage	11
2	État des lieux	12
2.1	Résultats aux examens centralisés et décentralisés	12
2.2	Analyse de la situation actuelle et formulation des objectifs	13
2.2.1	Modalités de l'analyse	14
2.2.2	Résultats de l'enquête interne et discussion	14
2.2.3	Identification des priorités pour le développement de l'école	15
2.3	Rapport de l'inspection 2016	15
3	Profil de l'établissement	17
3.1	Historique du profil	17
3.2	Principes de l'enseignement et de l'éducation	17
4	Objectifs et projets de développement	19
4.1	Domaine des ressources humaines	19
4.2	Domaine de l'enseignement	19
4.2.1	Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité	19
4.2.2	Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français	20
4.3	Domaine de l'éducation et de la vie scolaire	21
4.4	Domaine de l'organisation	21

5	Calendrier des mesures pour la réalisation des projets de développement	23
5.1	Domaine des ressources humaines	23
5.2	Domaine de l'enseignement	25
5.2.1	Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité	25
5.2.2.1	Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français (2nde, 1ère)	26
5.2.2.2	Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français (3ème, 2nde)	26
5.3	Domaine de l'éducation et de la vie scolaire	27
5.4	Domaine de l'organisation	28
5.4.1	Axe de progrès 1 : favoriser des projets pluridisciplinaires	28
5.4.2	Axe de progrès 2 : structurer la communication interne	28
6	Priorités de l'évaluation interne	29
6.1	Domaine des ressources humaines	29
6.1.1	Axe de progrès : Questionnaires d'évaluation de la direction	29
6.2	Domaine de l'enseignement	29
6.2.1	Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité	29
6.2.2	Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français	29
6.3	Domaine de l'éducation et de la vie scolaire	30
6.4	Domaine de l'organisation	30
7	Annexe	31
7.1.1	Répartition horaire par matière pour l'année scolaire 2016 / 2017	31
7.1.2	Remarques sur la répartition horaire par matières pour l'année scolaire 2016/2017	32
7.2	Questionnaire utilisé pour l'état des lieux	34

Préambule

Le Lycée Français de Berlin est une institution unique en son genre. Fondé en 1689 pour les immigrants huguenots venus de France, il a une histoire trois fois centenaire d'enseignement en français dans la tradition de l'humanisme classique.

En 1953, on a réuni en une seule école l'ancien *Lycée Français* et le *Collège* de la force française d'occupation. Cette fusion a fait du Lycée Français de Berlin la première institution de l'après guerre à expérimenter la coopération scolaire et pédagogique.

Les structures créées à cette époque ont, dans l'ensemble, fait leurs preuves, mais, à quelques exceptions près, elles n'ont pas évolué. De nouvelles formes de coopération scolaire se sont développées après le Traité de l'Élysée indépendamment du modèle que représentait le Lycée Français.

Le projet d'établissement qui suit est entièrement nouveau. Il ne prend la suite ni du projet de 2006, ni du projet élaboré à l'initiative de la Direction française entre 2008 et 2012.

Son élaboration a d'abord pour cadre juridique la Loi scolaire du Land de Berlin du 26.01.2004 dans sa version du 28.6.2010, II, 1, §8 et 9 ainsi que les décrets d'application concernant l'élaboration des projets d'établissement et l'évaluation interne (AV Schulprogramm) de 2008, tels qu'ils ont été modifiés en 2011.

Du côté français, on mentionnera également les textes suivants : le *Code de l'éducation, partie législative*, art. L. 331-7, L. 401-1, L. 421-14 ; le *Code de l'éducation, partie réglementaire* : art. D. 312-40, D. 312-46, D. 331-1, D. 331-2, D. 341-21, R. 351-24, D. 351-25, R. 421-3, R. 421-20, R. 421-44, R. 421-55, la *Circulaire n° 88-217 du 8 novembre 1988 relative au projet d'établissement (BO n° 31 du 22 septembre 1988)*, la *Circulaire n° 90-108 du 17 mai 1990 relative au projet d'établissement (BO n°21 du 24 mai 1990)* et la *Circulaire n° 2002-098 du 25 avril 2002 relative à la politique de santé concernant les élèves*.

1. Dispositions générales spécifiques à l'école

1.1 Statut juridique spécifique de l'établissement

La structure pédagogique et le statut juridique du Lycée Français sont des cas particuliers tant au sein du système scolaire français qu'allemand. Le Lycée Français est une école allemande de langue française et une école française à l'étranger. Il est financé par le Land de Berlin, représenté par l'arrondissement de *Berlin-Mitte*. Le côté français, l'*Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger* (A.E.F.E.), apporte une contribution complémentaire : embauche et rémunération des enseignants français ; mise à disposition de moyens matériels liés à des exigences pédagogiques particulières.

L'enseignement se conforme au cadre juridique en vigueur dans le Land de Berlin et dans la République française. La tutelle est exercée par le *conseiller scolaire supérieur (Oberschulrat)* compétent de l'arrondissement de Mitte (Centre) de l'administration du *Sénat de Berlin pour l'Éducation, la Jeunesse et la science* du côté allemand et, du côté français, par le *Service Culturel de l'Ambassade de France* et l'*Inspection générale* du Ministère français de l'Éducation Nationale.

Un Conseil (*Beirat*), composé à parité de représentants du Land de Berlin et de l'Ambassade de France, fait office d'organe de coordination et de médiation. Le *Beirat* décide de la structure et des principes du travail pédagogique. Le cadre juridique de son travail est le *Traité de fusion* de 1953 et une série de dispositions juridiques spécifiques au droit scolaire berlinois (aux règlements de la Constitution scolaire pour le niveau du collège [*Schulverfassung Sekundarstufe-I-Verordnung*] et pour le niveau du second cycle des lycées [*Verordnung Gymnasiale Oberstufe*]).

1.2 Structure organisationnelle

Conformément à sa structure, le Lycée français a une double administration et une double direction. Le travail administratif est effectué par un secrétariat allemand et par un secrétariat français, qui répondent aux besoins spécifiques des élèves, du personnel, des différents organes représentatifs, des examens etc. L'école est dirigée par une direction allemande et une direction française : une directrice / un directeur et une directrice adjointe / un directeur adjoint du côté allemand ; une ou un proviseur et une conseillère principale / un conseiller principal d'éducation du côté français. À quoi s'ajoute du côté allemand les fonctions de direction traditionnelles que sont la coordination pédagogique, la direction des matières et des groupes de matières (*pädagogische Koordination, Fach- und Fachbereichsleitungen*).

1.3 Structure pédagogique

Le Lycée Français est un *grundständiges Gymnasium*, un Lycée qui commence avec le CM2 / 5. Klasse (et non pas un lycée qui commence en 5^{ème} / 7. Klasse, comme c'est le cas des autres lycées berlinois) et qui se termine avec la Terminale / 12. Klasse. Tous les élèves admis en CM2 / 5. Klasse sont inscrits dans l'administration allemande. À partir de la classe de 5^{ème} / 7. Klasse, les élèves bilingues qui ont été alphabétisés en français passent dans l'administration française. À l'heure actuelle, il y a 5 classes par niveau (à partir de la 5^{ème} / 7. Klasse). En CM2 / 5. Klasse et 6^{ème} / 6. Klasse, il y a trois classes par niveau. Les trois classes sont sous administration allemande. À ces trois classes s'ajoutent à partir de la 5^{ème} / 7. Klasse les élèves qui viennent des deux classes de CM2 et 6^{ème} de l'École Voltaire.

Du CM2 / 7. Klasse à la seconde / 10. Klasse, l'enseignement est dispensé dans le cadre des classes. À partir de la première / 11. Klasse et en terminale / 12. Klasse, les cours s'adressent à des groupes d'élèves en fonction des matières d'*Abitur* choisies. Ces groupes ne correspondent pas toujours à la structure des classes.

Dans la classe de 5a (CM2 pour les élèves germanophones), les matières sont enseignées en allemand et le français bénéficie d'un horaire renforcé à raison de 8 périodes hebdomadaires. Dans les classes 5b et 5c (CM2 pour les élèves bilingues), toutes les matières sont enseignées en français, à l'exception des mathématiques.

En 5^{ème} / 7. Klasse, on compose cinq nouvelles classes à partir des trois classes de 6^{ème} / 6. Klasse du Lycée français et des deux classes de l'École Voltaire. Le français est alors la langue d'enseignement

pour tous les élèves, y compris pour les élèves allemands. Les élèves des deux administrations reçoivent pour l'essentiel le même enseignement.

À partir de la 4^{ème} / 8. Klasse, tout l'enseignement se fait avec des manuels français, sauf en allemand et en langues vivantes.

En première / 11. Klasse et en terminale / 12. Klasse, le choix des cours d'*Abitur* pour les élèves qui décident de le passer se fait en harmonie avec les séries du Baccalauréat, de manière à ce que les élèves puissent passer en simultanément les deux examens.

Séries

L	série littéraire
ES	série économique et sociale
S	série scientifique

Cours approfondis de l'*Abitur* (*Leistungskurse*)

allemand, anglais, français / philosophie, mathématiques, physique, biologie, sciences économiques et sociales

Cours fondamentaux de l'*Abitur* (*Grundkurse*)

Toutes les matières peuvent être choisies comme cours fondamental ainsi que le théâtre, le grec et l'espagnol.

Ordre des langues

CM2	français et allemand
Sixième	anglais
Cinquième	latin
Quatrième	poursuite du latin ou début de l'espagnol (matière obligatoire au choix), grec ancien (option)
Seconde	espagnol ou latin (options)

Évaluations comparatives (*Vergleichsarbeiten*), examens, diplômes

Quatrième	VERA 8 (évaluation comparative en allemand, mathématiques et français)
Troisième	Diplôme National du Brevet
Seconde	<i>Mittlerer Schulabschluss (MSA)</i> (Diplôme de fin de premier cycle secondaire), disposition spécifique au Lycée Français pour le MSA : on prend en compte les notes des épreuves écrites de mathématiques et de français du Brevet comme équivalences de l'épreuve de mathématiques et de langue vivante I (français). Les candidats passent l'épreuve d'allemand et l'épreuve de présentation orale selon les modalités de l'examen berlinois.
Première	Baccalauréat, épreuves anticipées
Terminale	Baccalauréat Abi-Bac (ouvert uniquement aux élèves de l'administration française) <i>Abitur</i> : reconnaissance partielle des résultats du Baccalauréat pour l' <i>Abitur</i> allemand <i>Abitur</i> centralisé allemand dans les matières allemand, français, anglais Épreuves orales de l' <i>Abitur</i> en français selon la procédure allemande

Temps scolaire

- de 8h00 à 17h15
- les cours l'après-midi sont plus fréquents à partir de la classe de 5^{ème} / 7. Klasse

Horaire par niveaux (répartition par matière en annexe)

CM2	de 26 à 28 périodes
Sixième	de 32 à 35 périodes
Cinquième	de 35 à 37 périodes
Quatrième	de 35 à 37 périodes
Troisième	de 35 à 37 périodes
Seconde	de 39 à 42 périodes

1.3.1 Autres spécificités de l'enseignement

1. En allemand, l'enseignement a lieu par groupes de niveau : langue maternelle ou groupes de niveaux correspondant au CAR (A1-C2). En quatrième et en troisième ainsi qu'en terminale, les élèves ont la possibilité de passer le DSD I et II (*Deutsches Sprachdiplom*).
2. La classe de seconde revêt une importance particulière : c'est la première année du second cycle des Lycées dans le système français. Un nouvel enseignement, les Sciences Économiques et Sociales, se rajoute au tronc commun. Les élèves peuvent en outre choisir entre diverses options, parmi lesquelles Méthodes et Pratiques Scientifiques, Littérature et Société.
3. Conformément aux programmes berlinois, la matière « Éthique » est obligatoire pour tous les élèves à partir de la classe de 5^{ème} / 7. Klasse. L'enseignement de religion catholique ou protestante est optionnel. En outre, les élèves qui ont un niveau d'allemand langue maternelle suivent un cours d'enseignement civique et social en allemand (*Sozialkunde*).
4. Abibac : Cette filière est réservée aux élèves de l'administration française qui souhaitent renforcer leur profil germanophone : ils ont 6 périodes d'allemand (au lieu de 4) et l'histoire et la géographie sont enseignées en allemand.

1.3.2 MINT

Le Lycée Français a reçu en 2015 le label « *MINT-freundliche Schule* », école où les sciences sont à l'honneur, en reconnaissance d'un enseignement approfondi en mathématiques, en informatique et dans les sciences de la nature. Le profil MINT se caractérise par les points suivants :

- cours d'informatique dans le second cycle (*Grundkurs*, peut être choisi comme 4^{ème} composante de l'*Abitur*)
- possibilité de participer à différents projets (*Maths en jean*, MPS, voyage d'étude à Briançon)
- l'acquisition par le lycée de tableaux blancs et la possibilité d'un enseignement multi-média
- l'organisation d'une *Journée de la science*
- la participation des élèves à divers concours scientifiques
- la reconnaissance des performances des élèves du lycée dans les matières « MINT »

1.4 Les élèves

En 2016/2017, l'école a 865 élèves, 423 dans l'administration allemande, 442 dans l'administration française. Le nombre plus élevé d'élèves dans l'administration française s'explique par le fait que le Lycée Français de Berlin, en tant qu'école française à l'étranger, accueille les enfants des familles françaises et francophones de passage au niveau du collège et surtout du second cycle ainsi que les élèves issus des classes de sixième de l'École Voltaire.

L'admission en CM2 / 5. Klasse est décidée par l'administration allemande sur les critères suivants : recommandation pour le lycée (*Gymnasiale Empfehlung*) de l'école primaire d'origine, entretien et test, affinités avec la langue et la culture française. Les élèves proviennent de tous les quartiers de Berlin et d'un milieu socio-culturel plutôt favorisé. Ils sont issus de familles allemandes, mais aussi de familles originaires d'Europe de l'Est ou de pays asiatiques, ainsi que de familles françaises ou francophones dont les parents travaillent dans la diplomatie ou dans des entreprises multi-nationales. Parmi ces élèves, il y a une proportion croissante d'élèves qui ne parlent pas ou peu l'allemand et qui n'ont pas le profil attendu d'un élève de Gymnasium (*Gymnasialprofil*). Il y a des élèves de 40 nationalités au Lycée Français.

L'âge des élèves est une autre particularité des élèves du Lycée Français : en raison du début plus précoce de l'enseignement obligatoire dans le système français, les élèves issus des écoles françaises sont en général plus jeunes que leurs camarades allemands.

Pour toutes ces raisons, les classes sont hétérogènes. Selon qu'ils viennent de l'enseignement français ou allemand, les élèves arrivent avec des acquis, des méthodes et des attentes différents.

1.5 Les enseignants

Le Lycée Français emploie 108 enseignants, 65 dans l'administration allemande et 43 dans l'administration française. 71% sont des femmes. Les enseignants allemands sont en proportion égale fonctionnaires ou employés du Land de Berlin. Ils n'enseignent en général qu'une seule de leur deux matières, mais il l'enseignent en français. Ils n'enseignent qu'exceptionnellement le français. 15 des enseignants de l'administration française sont des recrutés locaux en CDD. Les 28 autres sont des résidents en CDI. Les contrats des enseignants français sont conformes aux statuts des enseignants dans la fonction publique française pour ce qui est de la charge d'enseignement, des obligations de service et de la rémunération. De ce fait, il y a des différences structurelles et pratiques dans le statut et les obligations des enseignants de l'administration française et allemande.

1.6 Les parents

Les parents des deux administrations coopèrent au développement de l'école dans le cadre prévu par la *Constitution scolaire berlinoise (Berliner Schulverfassung)*. Les parents d'élèves du Lycée Français de Berlin sont exceptionnellement engagés et actifs. Le taux de participation aux réunions de parents d'élèves reste élevé jusque dans les grandes classes. Grâce à la transformation de la traditionnelle « communauté d'épargne parentale » (*Elternspenden-Spargemeinschaft, ESSG*) en une association de soutien officielle (*Förderverein*), la communauté des parents s'est dotée d'un instrument efficace correspondant à un standard allemand.

1.7 L'environnement urbain

En 1974, le Lycée Français, installé dans ce qui était alors le « Secteur français » à Tegel, a déménagé au sud de l'arrondissement de Tiergarten dans le carré entre la Lützowplatz à l'Ouest, la Potsdamer Straße à l'est, la Kurfürstenstraße au sud et la Lützowstraße au nord, dans un quartier central et bien desservi, à proximité de la Nollendorfplatz.

1.8 Locaux et équipements

Les locaux comprennent le bâtiment principal où se trouvent l'administration, les salles de classe et les salles spécialisées, un grand gymnase au sud et une *Aula* (salle polyvalente) avec ses dépendances au nord. L'ensemble est complété par une cour étroite et un grand terrain de sport à l'ouest. Le bâtiment principal contient 27 salles de classes sur 6 étages, 12 salles spécialisées, deux pour la biologie, deux pour la physique-chimie, deux pour l'informatique, deux pour la musique et deux pour l'art ainsi qu'un CDI (bibliothèque) et une cantine. La vie dans l'établissement se caractérise par

- le manque croissant d'espace en raison du nombre croissant d'élèves, malgré de longs couloirs...
- le manque de locaux pour accueillir les élèves en dehors des heures de cours
- les défauts d'une installation bien conçue au départ, mais qui a 40 ans d'âge - le chauffage notamment est insuffisant
- des matières comme les sciences de la nature, l'art et la musique bien ou très bien équipées
- trois unités mobiles (ordinateur portable et vidéoprojecteur sur chariot), 13 salles de classe et plusieurs salles spécialisées équipées de tableaux blancs interactifs
- une cantine avec des menus au choix assurée actuellement par le prestataire « 3 Köche »

1.9 Coopération avec des institutions scolaires et extra-scolaires

L'école entretient des relations de coopération avec les institutions suivantes :

- coopération étroite avec l'**École Voltaire** (le proviseur français est également le chef d'établissement de l'École primaire Voltaire)
- coopération avec les **lycées français de la Zone Europe Centrale et Orientale** (ZECO) pour les épreuves du Baccalauréat
- coopération avec l'**Institut Français** pour diverses manifestations culturelles
- coopération avec la **Société franco-allemande** (*Deutsch-Französische Gesellschaft*)
- coopération avec l'association **Cours et jardins** pour les ateliers de l'après-midi.

1.10 Activités extra-scolaires

1.10.1 CDI

Le CDI offre la possibilité d'un travail encadré tous les jours de 8h30 à 16h00. On y trouve des livres, des bandes dessinées, des journaux et des usuels en diverses langues (allemand, français, anglais, espagnol) et des postes de travail informatiques avec accès internet. Deux documentalistes conseillent les élèves.

1.10.2 Ateliers facultatifs (*Arbeitsgemeinschaften, AGs*)

Divers ateliers sont proposés pour les différents âges : foot, gymnastique, théâtre, musique, art, italien, aide aux devoirs, écriture créative, journal scolaire *À propos*, journal *Grand Méchant Loup*, chinois, cirque, danse, selon les offres de l'année ...

1.10.3 Voyages scolaires, journées de randonnée, fêtes

Les classes de CM2 et de sixième font des **voyages scolaires** dont le but est le développement des compétences sociales.

En quatrième, les élèves ont participé régulièrement à un échange avec une classe française ; en troisième avec une classe britannique.

À partir de la troisième et de la seconde et dans les cours du second cycle sont organisés des voyages à thèmes.

L'école organise la **journée de randonnée** traditionnelle dans les écoles berlinoises (*Wandertag*).

Ont en outre lieu chaque année la grande **fête de l'école** à l'automne, le **concert de Noël**, le **bal d'hiver** (*Winterball*), organisé par les élèves sur un thème choisi par eux, et le concours de théâtre « **Flopstars** » au printemps. L'accueil des CM2 / 5. Klasse et l'adieu aux bacheliers donnent lieu à des cérémonies solennelles.

1.10.4 Apprentissage social et affectif : projets et interlocuteurs

Grâce au projet « *Starke Klassen* » (classes fortes) les élèves des classes du CM2 à la quatrième apprennent à coopérer et à travailler ensemble.

L'école organise régulièrement des ateliers de sensibilisation au cyber-harcèlement, des ateliers de prévention de la violence et des ateliers de prévention des addictions.

Les élèves ont pour interlocuteurs un enseignant chargé de la prévention des addictions, un enseignant chargé du soutien psychologique, un professeur de confiance du côté allemand et du côté français ainsi que des élèves de confiance pour les différents groupes d'âges.

1.10.5 Orientation

Outre le stage en entreprise qui a lieu à la fin de la seconde, le Lycée Français propose différentes manifestations d'information organisées par le *Berufsinformationszentrum* (*BIZ*, centre d'information professionnelle berlinois), par les parents (*Carrefour des métiers*) ainsi que des entretiens avec des conseillers d'orientations français et allemands pour la poursuite des études en France ou en Allemagne.

1.10.6 Encouragement à l'excellence

1.10.6.1 Participation à des concours

Le Lycée Français participe régulièrement aux concours suivants : Känguru-Wettbewerb (concours de mathématiques), concours français et allemands (olympiades) de chimie et de mathématiques, concours de lecture de Berlin des classes de sixième, concours de récitation en allemand Else-Adrian, concours de géographie du magazine Géo, compétitions sportives fédérales (*Bundeswettbewerb*), concours de langues vivantes, concours de traduction de l'Union Européenne *Juvenes Translatores*, *Biber-Wettbewerb* en informatique, Concours Général, concours de discours des Lycée de la Zone Europe, *Waldlauf der Berliner Schulen* (course de fond des écoles berlinoises), KKH, Mini-Marathon, concours de gymnastique etc.

1.10.6.2 Prix

Les prix décernés au Lycée Français par l'association *Palmarès e.V.* récompensent différentes formes d'excellence :

- *Prix Monod*, récompense pour le / la meilleur(e) élève en français langue étrangère depuis 1807
- *Prix Levinstein*, récompense pour un travail de recherche depuis 1957
- *Else-Adrian-Preis*, prix de récitation depuis 1983
- *Prix franco-allemand*, récompense pour l'engagement pour une meilleure entente au sein de la communauté scolaire depuis 1989
- *Bourse Hartig*, récompense pour le / la meilleur(e) élève en français et en philosophie à l'*Abitur* et au Baccalauréat) depuis 2000
- *Bourse Oelrichs*, récompense pour le / la meilleur(e) élève élève en latin depuis 1798
- *Maria-Zaler-Preis*, récompense pour le / la meilleur(e) élève en grec depuis 1975

1.11 Relations publiques

L'école organise chaque année une journée portes ouvertes et offre aux élèves intéressés la possibilité d'assister à des cours. Le site internet du Lycée est actualisé quotidiennement : www.fg-berlin.eu

1.12 Développement du projet d'établissement et groupe de pilotage

En raison des nombreux changements au sein du personnel de direction au cours des dernières années, l'élaboration des projets d'établissement n'a pas fait l'objet d'un travail continu. Depuis le mois de septembre 2015, un groupe de pilotage stable travaille au nouveau projet d'établissement. Des représentants des élèves, des parents, des enseignants et des deux directions y participent. Deux personnes sont responsables de la coordination dans chacun des quatre domaines (domaine des ressources humaines, de l'enseignement, de l'éducation et de la vie scolaire et de l'organisation).

2 État des lieux

2.1 Résultats aux examens centralisés et décentralisés

Résultats du MSA au Lycée français (état : février 2017)

	Candidats	Candidats		Échecs		Moyennes			
		AA	AF	AA	AF	Brevet ¹		Examens berlinois	
	Total	AA	AF	AA	AF	Français	Maths	Allemand	Épreuve de présentation
2011	76	39/51,3%	37/48,7%	2	6	2,6	2,6	2,4	2,2
2012	111	47/42,3%	64/57,7%	1	7	2,9	2,8	3,1	2,2
2013	85	40/47%	45/53%	2	0	2,8	2,6	2,3	2,3
2014	82	34/41,7%	48/58,3%	1	1	2,6	2,7	2	2,0
2015	116	43/37%	73/63%	1	4	2,3 ²	2,7	2,5	2,1
2016	92	39/42%	53/58%	2	4	2,6	2,4	2,2	1,9

¹ Notes du Brevet converties en notes allemandes reconnues comme équivalences pour le MSA.

² Neuf élèves ont passé l'examen de français berlinois.

Résultats de l'Abitur au Lycée français (état : février 2017)

		Candidats présentés	Reçus	%	Moyenne
Abitur 12. Klasse	2006	53 (17 AF)	52 (17 AF)	98,3	2,4
depuis 2007 examen partiellement centralisé (en allemand, anglais, français)	2007	64 (17 AF)	63 (16 AF)	98,3	2,2
	2008	47 (13 AF)	46 (13 AF)	98,3	2,0
	2009	52 (18 AF)	52 (18 AF)	100	1,9
	2010	44 (15 AF)	43 (15 AF)	98,3	1,8
	2011	47 (18 AF)	47 (18 AF)	100	1,7
	2012	54 (27 AF)	51 (26 AF)	94,4	1,9
	2013	54 (15 AF)	53 (15 AF)	98,3	1,9
	2014	60 (25 AF)	59 (24 AF)	98,3	2,1
	2015	54 (28 AF)	54 (28 AF)	100	1,9
	2016	48 (23 AF)	48 (23 AF)	100	1,8

AF = Administration française

Depuis 2010, les notes du Baccalauréat français sont reconnues comme équivalences dans les matières Sciences Économiques et Sociales, Histoire-Géographie, Mathématiques, Physique et SVT.

2.2 Analyse de la situation actuelle et formulation des objectifs

2.2.1 Modalités de l'analyse

Pour faire l'état des lieux, l'ensemble des enseignants a été interrogé à la fin du mois de novembre / au début du mois de décembre 2014 sur la qualité de la vie et du travail à l'école. On s'est servi d'un questionnaire développé par les deux directions et par un groupe de collègues intéressés. Ce questionnaire tenait compte des spécificités du Lycée Français et des résultats de l'inspection de 2008. Il a pris en compte quatre domaines : les ressources humaines, l'enseignement, l'éducation et la vie scolaire, l'organisation.

2.2.2 Résultats de l'enquête interne et discussion

Le dépouillement des questionnaires a permis de dégager des questions qui ont été discutées pendant la journée d'étude du 18.02.2015.

Cette journée d'étude a permis la formulation d'un grand nombre d'objectifs et de projets dans les quatre domaines cités plus haut. Ces objectifs et ces projets sont un reflet de l'état des lieux. On citera par exemple :

• Personnel

Parrainage collégial des nouveaux enseignants, plus d'ordinateurs dans la petite salle des professeurs, initiation à de nouvelles méthodes d'enseignement dans les conseils d'enseignement, informations par circulaires / par mail à tous les collègues, consultations des collègues pour la confection des emplois du temps, harmonisation des intérêts de toutes les parties

• Enseignement

Qu'au moins une séquence d'enseignement dans l'année de cinquième prenne en compte l'hétérogénéité dans la classe (différenciation interne) ; dispense de latin et soutien individuel pour les élèves les plus faibles ; biculturalisme : intégrer l'histoire allemande et le système politique de la République fédérale dans l'enseignement d'histoire ; formations pour les enseignants sur les « dys- » (dyslexie, dyscalculie...) ; formation à l'enseignement des méthodes de travail : journées projet pour les CM2 et sixième ; mise en commun des ressources pour faire face aux « dys » : classeurs contenant des exercices pour remédier à des difficultés ponctuelles accessibles à tous les collègues ; développer l'aide aux devoirs du CM2 à la seconde ; heures de soutien en français en seconde ; créer des tandems d'élèves ; orientation professionnelle ; participation à des concours pour les premières et les terminales ; classe d'accueil / accueil de réfugiés.

• Éducation et vie scolaire

Apprendre à résoudre les conflits : étendre le projet « Classes fortes » aux classes de 4^{ème} ; propreté : les élèves conservent leur salle pendant deux ans et ont à leur disposition de quoi nettoyer les classes (selon le modèle déjà pratiqué en CM2 et 6^{ème}, à étendre aux classes de 5^{ème} et de 4^{ème}) ; une heure de vie de classe pour les 4^{ème} ; propreté du bâtiment : regrouper les élèves mis en retenue pour qu'ils fassent des travaux de nettoyage ; propreté des toilettes : les repeindre ; consacrer deux journées-projet au nettoyage et à l'entretien de l'école

• Organisation

Améliorer la coopération au sein des équipes pédagogiques grâce à des projets interdisciplinaires ; faciliter la communication électronique en établissant des listes de diffusion par classe ; instaurer une réunion de l'équipe pédagogique au cours de premier semestre pour élaborer ensemble des solutions aux problèmes (par exemple le jour de la rentrée ou aux alentours des vacances d'automne), poursuivre l'élaboration des curricula propres à l'école (*schulinterne Curricula*) ; campus commun (FG / École Voltaire) : meilleure valorisation des actions et de l'engagement des uns et des autres sur le site web ; gestion des absences en ligne ; désignation d'un professeur principal adjoint ; élaboration d'une liste de vocabulaire (consignes de travail) par matière et niveau ; activités communes au sein du

campus (par exemple rencontre de classes) ; brochure d'information pour les élèves et les parents commune pour tout le campus ; création d'un logo et d'un tampon commun du campus ; harmonisation et fusion des structures

2.2.3 Identification des priorités pour le développement de l'école

Un certain nombre de ces propositions ont déjà été réalisées, par exemple l'extension du projet « Classes fortes » aux classes de 4^{ème}, l'achat d'ordinateurs pour la petite salle des profs, l'envoi des informations par mail, la création de la classe d'accueil, l'établissement de listes de diffusion, le développement des curricula.

Pour les projets à réaliser et pour les propositions de la nouvelle direction, les priorités suivantes ont été décidées lors de l'assemblée plénière du 16.02.2015 :

• Domaine des ressources humaines

Valorisation du pouvoir décisionnel des équipes de matières et amélioration de la communication entre la direction et les collègues

• Domaine de l'enseignement

Meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des élèves par

- a) la réalisation d'une séquence différenciée en classe de cinquième dans toutes les matières
- b) la remédiation individuelle aux difficultés d'expression écrite et orale en français

• Domaine de l'éducation et de la vie scolaire

Renforcement de la responsabilité de tous les membres de la communauté scolaire : concentration sur la propreté et l'identification avec la salle de la classe : les élèves conservent la même classe pendant deux ans et ont à leur disposition du matériel pour nettoyer (modèle en vigueur en CM2 et 6^{ème} à étendre aux classes de 5^{ème} et de 4^{ème})

• Domaine de l'organisation

Amélioration de la coopération des équipes pédagogiques et éducatives : favoriser des projets pluridisciplinaires, créer des listes de diffusion, organiser des rencontres des équipes lors du premier semestre

2.3 Rapport de l'inspection 2016

Le rapport d'inspection du mois de septembre 2016 (p.4) identifie les forces et les points à améliorer suivants :

Forces de l'école :

- instauration d'un processus de développement par la direction allemande en coopération avec le proviseur français
- possibilités offertes aux élèves qui le souhaitent de poursuivre des intérêts particuliers et de mettre en œuvre des talents propres
- mesures pour l'apprentissage de la vie sociale en CM2 et en cinquième
- renforcement de l'identification avec l'école par l'offre d'activités biculturelles

Points à améliorer

- formes d'enseignement qui rendent les élèves actifs et tiennent compte de leur profil particulier pour le processus d'apprentissage
- évaluation régulière des processus d'apprentissage, en particulier par le développement des méthodes d'enseignement

- meilleure communication et meilleure coopération au sein de la direction élargie et du corps enseignant

Les points à améliorer constatés par l'inspection coïncident pour l'essentiel avec les priorités qui ont déjà été formulées. Ils seront développés avec les objectifs (ch.4).

3 Profil de l'établissement

3.1 Historique du profil

Ce profil remonte au projet d'établissement de 2006. Il a été élaboré avec la participation d'une grande partie des enseignants lors d'une journée d'études, présenté à l'assemblée plénière du 25.02.2005 et adopté avec une large majorité par le corps enseignant et par le Conseil d'Établissement du 23.05.2005.

Après examen par le groupe de pilotage à l'automne 2015, ce profil est repris dans le nouveau projet d'établissement avec des modifications minimales.

3.2 Principes de l'enseignement et de l'éducation

Profil du Lycée Français

Le Lycée Français de Berlin est un établissement scolaire tout à fait particulier en Allemagne : notre **langue véhiculaire** est le **français**. Le Lycée est régi à la fois par la **loi scolaire berlinoise** et par les **directives du Ministère de l'Éducation Nationale** français. Il est géré par une **double direction et par une double administration**.

1

Nous travaillons dans le respect des **traditions humanistes du Collège Français** et dans un **esprit d'ouverture sur le monde contemporain**.

2

Notre école, qui accueille des élèves d'origines et de biographies scolaires très diverses, a pour but pédagogique premier la transmission de **savoirs et de compétences** dans un **esprit d'ouverture** à l'autre, de **respect**, de **critique** constructive et d'**échanges** interculturels.

3

Sur le plan linguistique, notre but est de développer des **compétences proches du niveau langue maternelle** du partenaire (français pour les germanophones, allemand pour les francophones) par un enseignement en langue française pour l'ensemble des élèves dans la plupart des matières ; et par un enseignement d'allemand différencié qui s'adapte à des biographies linguistiques diverses.

4

Notre but est de favoriser le **développement de la personnalité** de nos élèves par **une offre variée de matières et d'activités** artistiques, scientifiques et sportives. Nous voulons préparer les élèves à découvrir et à mettre en valeur leurs **talents**, à être des **membres actifs et équilibrés de la société** et à **participer à la vie citoyenne**.

5

Notre but est de faire profiter nos élèves d'un **large spectre de méthodes pédagogiques**. Grâce à la **formation continue des enseignants**, notre école participe aux innovations pédagogiques propres à nos deux systèmes éducatifs afin de développer la capacité d'adaptation des élèves à des systèmes culturels différents.

6

Notre but est de préparer nos élèves à des **formations universitaires et professionnelles internationales** caractérisées par la **diversité des méthodes** et la **mobilité**. Ceci exige un **effort et une motivation** particulière de la part des élèves.

7

Notre but est d'assurer à tous nos élèves un suivi pédagogique correspondant à leurs capacités et leurs besoins, afin que chaque élève exploite au mieux son **potentiel**.

8

Notre but, pour le **travail pédagogique et pour la gestion administrative**, est de mettre en place des formes d'organisation caractérisées par la **coopération**, la **concertation**, la **transparence** et le **respect des décisions prises** de la part de tous les membres de la communauté scolaire.

9

Notre but est d'assurer aux élèves et aux enseignants des **conditions matérielles de vie et de travail** qui soient agréables, adaptées à leurs besoins et qui garantissent la sécurité de tous.

10

Dans cet esprit, nous attribuons une grande importance à la **santé** de tous les membres de la communauté scolaire.

4 Objectifs et projets de développement

4.1 Domaine des ressources humaines

Constats : Deux critiques reviennent fréquemment lorsqu'il est question de la gestion du Lycée Français de Berlin : le manque de transparence des responsables dans la prise de décisions ainsi qu'une communication insatisfaisante, et ce aussi bien entre la direction et les membres du collège des enseignants, qu'entre les enseignants, les parents et les élèves.

Chacune des parties (enseignants, parents, élèves) a le sentiment de ne pas avoir voix au chapitre et se trouve confrontée à des décisions de la direction annoncées comme des faits accomplis, sans avoir eu l'opportunité de participer à les influencer et, plus globalement, à modeler les orientations de l'école.

Le rapport de l'inspection 2016 a confirmé cette impression en déplorant une mauvaise communication au sein de l'école.

La direction est consciente du rôle clef qu'elle a à jouer pour remédier à cette situation. Elle propose ici des mesures nouvelles qu'elle compte mettre en pratique d'abord elle-même, mais qui puissent aussi être appliquées à l'ensemble de l'établissement.

Objectifs : Améliorer la communication au sein du Lycée Français en faisant participer toutes les parties (enseignants, parents, élèves) impliquées dans le processus décisionnel.

Déhiérarchiser en définissant de clairs domaines de compétence au sein de l'école et en soutenant tous ceux - collègues, parents comme élèves - qui s'engagent et sont prêts à assumer des responsabilités au sein de l'institution scolaire.

Ceci exige qu'à l'avenir, le collège des enseignants soit être mieux informé des décisions en cours.

4.2 Domaine de l'enseignement

4.2.1 Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité

Constats : Le lycée Français, en tant qu'établissement bilingue, rassemble dans un lieu unique des conditions d'enseignement très différentes. Cela concerne principalement les conditions linguistiques et culturelles, mais s'ancre aussi dans les traditions pédagogiques différentes du « collège unique » d'une part et du « Gymnasium » d'autre part.

En plus de ces différences fondamentales, beaucoup d'enseignants ont perçu dans leurs pratiques pédagogiques quotidiennes et ce depuis quelques années une augmentation de l'hétérogénéité du niveau des élèves. Ceci est observable à tous les niveaux de classe, mais d'après l'avis de la plupart des enseignants est plus particulièrement perceptible au niveau 5ème, car c'est à ce niveau là que les classes sont à nouveau constituées. Cette hétérogénéité ne se retrouve pas seulement au niveau des langues Allemand et Français, mais également dans d'autres matières. Cet écart dans les résultats d'apprentissage très différents doit nous amener à la nécessité de proposer une différenciation pédagogique.

Dans ce domaine, certaines choses sont déjà proposées, comme par exemple la répartition en groupe en français pour les niveaux 5ème, 4ème, 3ème, de même en allemand pour tous les niveaux, ainsi que des heures de soutien pour les niveaux de la 5ème à la seconde.

Néanmoins, beaucoup voient la nécessité de développer la pédagogie différenciée au sein de la classe. C'est ce que constate aussi le rapport de l'inspection de l'établissement en 2016, qui préconise comme l'un des trois points d'attention « une conception du cours qui permette aux élèves d'être actifs et qui prenne compte les conditions individuelles du processus d'apprentissage » (p.4). La situation générale peut être ainsi résumée :

« Le Lycée Français - Französisches Gymnasium, riche de sa tradition, se doit à l'heure actuelle de répondre aux changements de son public scolaire, changements dus à une augmentation de l'hétérogénéité au regard des processus individuels d'apprentissages et des résultats des élèves. »

Objectifs : Il s'agit donc de réagir à ce diagnostic (interne et externe) et d'intégrer aux cours la dimension de la différenciation pédagogique. Ce projet qui a été conçu lors d'une journée de formation en février 2015 par un groupe de 10 enseignants, 2 représentants d'élèves et une représentante des parents et qui doit être intégré dans ce projet d'établissement (cf. l'approbation par l'assemblée plénière du 16 février 2016, cf SMART), prévoit des séquences d'apprentissage différenciées pour le niveau 5ème et ce dans toutes les matières. Il a aussi pour but d'impulser à long terme la conception de séquences d'enseignement différenciées. En effet, à partir de cette action concrète, ré-utilisable (cf. « spécifique », « réaliste », « défini »), on pourra mutualiser les expériences et les utiliser dans d'autres séquences et à d'autres niveaux d'enseignement. Il va de soi qu'un temps doit être prévu pour les enseignants pour échanger sur les formes et pratiques pédagogiques (cf. « best practice »), pour apprendre de nouvelles méthodes d'enseignement et pour concevoir à plusieurs des séquences d'apprentissage individualisé, comme ce fut le cas en mathématiques.

La journée de formation sur les méthodes qui a eu lieu en août 2016 lors des jours de pré-rentrée a constitué un premier apport.

L'objectif est de générer des progrès dans les apprentissages pour différents niveaux et ainsi répondre à notre but « d'assurer à tous nos élèves un suivi pédagogique correspondant à leurs capacités et leurs besoins, afin que chaque élève exploite au mieux son potentiel. » (cf. Profil du Lycée, point 7, ch. 3.2)

La réussite de ce projet est indirectement « mesurable », car en corrélation avec ce projet bien défini doit être impulsé à long terme la conception de séquences d'enseignement différencié. Ceci ne pourra être observé et vérifié que par exemple par des questionnaires aux élèves et aux enseignants. Dans le cadre de ce projet, on pourra observer et noter le degré d'activité des élèves et apprécier les progrès individuels d'apprentissage.

4.2.2 Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français

Constats

- Maîtrise insuffisante de la langue française écrite, notamment pour les bilingues oraux, les élèves germanophones, les élèves plurilingues ou pour qui le français n'était pas la langue de scolarisation
- Manque de pratique de la langue française en dehors du lycée
- Approche du français comme matière et non comme compétence transversale et culturelle
- Constant d'abandon de scolarité au lycée français en fin de classe de 2nde
- Difficultés méthodologiques et rédactionnelles, notamment dans le cycle terminal (2nde - 1ère - Terminales)

Nécessité d'amélioration

- Diminuer les départs du lycée en fin de 2nde
- Améliorer les résultats notamment en expression écrite en langue française
- Appréhender la dimension culturelle du français

Objectifs

- développer et renforcer les compétences en expression écrite en langue française
- mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement de l'élève : le tutorat
- renforcer les échanges linguistiques et culturels (Programmes Brigitte Sauzay, Voltaire, Projet Comménius etc.)

4.3 Domaine de l'éducation et de la vie scolaire

Constats :

- Beaucoup d'élèves estiment les bâtiments vétustes et mal entretenus, ils n'ont pas de lien affectif avec le lieu qui les accueille et ne se sentent pas impliqués dans son évolution.
- Les espaces dédiés aux élèves sont peu nombreux et mal aménagés (pas de possibilité de s'asseoir, de lire ou de travailler).
- Il n'existe pas de lieu de restauration en dehors de la cantine.
- Les moyens financiers et matériels qui permettraient un « coup de neuf » font défaut.
- Jusqu'à présent les délégués estiment n'être pas vraiment entendus et n'ont pas d'interlocuteur qui se fasse l'écho de leurs préoccupations. Il n'existe pas de véritable formation de délégués.
- De nombreux projets sont réalisés pour répondre à une attente immédiate (Winterball, Flopstar etc.) mais pas toujours dans une perspective de long terme ni de globalité des besoins.

Objectifs, actions envisageables :

- Associer tous les membres de la communauté scolaire à une réflexion globale permanente sur la question des locaux.
- Valoriser les projets qui développent un sentiment d'appartenance à la collectivité du FG (Staffellauf, KKH-Lauf, fête de l'école, projets de l'AEFE).
- Systématiser la communication auprès de la communauté scolaire de tout ce qui est entrepris au lycée pour ou par les élèves (voyages, projets pédagogiques, événements, Winterball, Flopstar, remise des diplômes, des prix divers, résultats de concours etc.) par exemple à l'aide d'une newsletter, de bandeaux d'informations sur le site du lycée, du tableau d'affichage des absences.
- Utiliser les points de convergence dans les programmes et les EPI pour développer le parcours citoyen de l'élève (développement durable, rôle et responsabilité du Sénat, les valeurs républicaines, droits et devoirs, le droit d'expression, l'usage de l'espace public,..) en co-enseignement ou sur des temps communs (p.ex. semaines thématiques).
- Systématiser le nettoyage des Tags aussitôt après leur apparition.
- Proposer aux élèves un mur d'expression avec ses règles d'utilisation.
- Assurer une coordination plus efficace de l'ensemble des tâches de surveillance.
- Organiser des travaux d'utilité commune (déneigement, nettoyage etc.).

4.4 Domaine de l'organisation

Constats

- les élèves ne se rendent pas compte que quelque soit la matière, les compétences travaillées sont les mêmes, ils ne savent pas réexploiter leurs acquis d'une matière à l'autre
- EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) : la réforme française du collège demande de travailler sur des projets pluridisciplinaires au cycle quatre (5e / 4e / 3e)
- les professeurs se retrouvent en face d'une multitude de moyens de communications (rencontres en salle de professeurs, email, mots écrits dans le casier, différentes classeurs, affiches etc.)
- les familles critiquent un manque de communication entre parents, professeurs et direction
- ils attendent un dialogue plus constructif et serein entre professeurs et familles dans le cadre de l'accompagnement et de l'orientation des élèves
- les familles demandent un espace de dialogue libre pour leurs enfants qui soit encadré par des adultes modérateurs

Nécessité d'amélioration, objectifs, actions envisageables

- favoriser les projets pluridisciplinaires et impliquer davantage les élèves dans la construction du projet et des objectifs communs
- uniformiser les moyens de communication (cf. axe 3 : affichage)
- utiliser les listes de diffusion qui existent déjà
- améliorer le Bildungsplan et sa remise pour que l'élève ait un moyen de progresser avant la « Blauer Briefe » (cf. axe 2 : tutorat)
- créer un espace du type « hyde park corner » / « happening » abstrait de toute évaluation scolaire pour expérimenter des formes de discours

5 Calendrier des mesures pour la réalisation des projets de développement

5.1 Domaine des ressources humaines

Objectifs	Valorisation du pouvoir décisionnel des équipes de matières et amélioration de la communication entre la direction et les collègues	
Groupes ciblés	Les enseignants, les responsables des équipes de matières et la direction	
Mesures concrètes <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation plus conséquente et systématique des courriels par la direction à l'adresse des parents et des élèves • Mise à jour régulière du site du Lycée Français • Mise en place d'un groupe de réflexion dont l'objectif sera de proposer une série de comportements et de mesures concrets à adopter en cas de conflits entre enseignants et élèves et/ ou parents, comme entre enseignants et la direction. Parmi celles-ci compteront assurément : une disposition au dialogue dans un esprit d'ouverture aux arguments des autres, le respect et la politesse, un effort pour définir le problème en évitant les reproches. • Organisation de deux rencontres semestrielles entre la direction et les responsables des matières. Evaluation de la direction au moyen d'un questionnaire qui sera proposé aux responsables des matières. Ceux-ci en discuteront avec leurs collègues et se mettront d'accord sur une version acceptable pour tous. Ces questionnaires pourraient être proposés en modèles pour évaluer les différentes instances de l'école et contribuer à une nouvelle culture d'échanges et de communication au sein de l'institution. 	Acteurs <ul style="list-style-type: none"> • La direction (voir axe 4) • La direction • La direction en collaboration avec les enseignants, les parents et les élèves intéressés • La direction 	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre immédiate • Mise en œuvre immédiate • Au cours de l'année scolaire 2016/17. • Mise en oeuvre immédiate

<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une culture de communication et de remontée de l'information (Feedback) Consciente de son rôle clef pour l'implémentation d'une telle culture d'échanges moins hiérarchisée, la direction compte prendre les devants. Elle propose de se faire évaluer par les enseignants et espère ainsi encourager les autres enseignants à se faire évaluer à leur tour par les élèves. Les évaluations devront déboucher sur des mesures concrètes. Voir l'exemple en fin de document. 		<ul style="list-style-type: none"> • Première utilisation du questionnaire après les vacances de Pâques en 2017. • Les conclusions de l'évaluation de la direction devront être terminés et présentés lors de la prérentrée en août / septembre 2017. • Cette évaluation sera faite une fois par an.
Ressources <ul style="list-style-type: none"> • Discussions régulières avec les collègues enseignants • Plus grande présence dans la salle des professeurs • inspections 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction 	

5.2 Domaine de l'enseignement

5.2.1 Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité

Objectif	Prendre en compte l'hétérogénéité du public scolaire Développer au maximum le potentiel individuel	
public visé	niveau 5ème	
Mesures concrètes	Acteurs	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">• Apprendre des méthodes d'enseignement différencié (Echanges de pratiques, formation)• Planifier une séquence d'enseignement différencié dans toutes les classes de 5ème• Mettre en oeuvre une séquence différenciée dans toutes les classes du niveau 5ème et dans toutes les matières• Evaluer les progrès d'apprentissage au sein de la séquence Faire un retour avec les autres enseignants	<ul style="list-style-type: none">• Tous les enseignants• Tous les collègues enseignants à ce niveau (les autres peuvent choisir un autre niveau d'enseignement)• Tous les collègues enseignants à ce niveau• Tous les collègues enseignants à ce niveau	<ul style="list-style-type: none">• Journée de formation du 31.08.2016; une demi-journée de formation en 2017; à long terme : dans les conseils d'enseignement• Une demi-journée de formation en 2017;• 2017• 2ème semestre 2017 / 2018
Ressources	2 x 1/2 journée de formation	

5.2.2.1 Axe de progrès 2a :

l'amélioration de l'expression écrite et orale en français (2nde, 1ère)

Objectif	Développer et renforcer les compétences en expression écrite en langue française	
Groupes ciblés	en priorité Elèves de 2nde et de 1ère	
Mesures concrètes	Acteurs	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les moyens financiers, organisationnels, RH • Mettre en place les critères de repérage des élèves • Réfléchir aux outils pédagogiques et éducatifs • Mettre en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction avec les enseignants de français • La direction avec les enseignants de diverses matières • Les enseignants de français 	<ul style="list-style-type: none"> • Semestre 1 de l'année 2017 • Année scolaire 2017 / 2018

5.2.2.2 Axe de progrès 2b :

l'amélioration de l'expression écrite et orale en français (3ème, 2nde)

Objectif	Mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement de l'élève : le tutorat	
Groupes ciblés	en priorité Elèves de 3ème- 2nde	
Mesures concrètes	Acteurs	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le dispositif et identifier un vivier de professeurs - tuteurs • Identifier les élèves pouvant relever du dispositif (difficultés méthodologiques, organisationnelles, cognitives) • Mettre en place le tutorat et les outils de suivi • Echanger / Evaluer le dispositif pour une extension de la mise en oeuvre en 2017-2018 	<ul style="list-style-type: none"> • le proviseur de l'administration française • le professeur principal et l'équipe pédagogique, la vie scolaire • les enseignants volontaires, la vie scolaire • le proviseur de l'administration françaises, les enseignants « tuteurs » 	<ul style="list-style-type: none"> • 2e semestre 2016 / 2017 • 2e semestre 2016 / 2017 • 1er semestre 2017/2018 • Janvier 2018

Ressources	Réforme du lycée - BO du 4 février 2010 circulaire n° 2010-013 du 29 janvier 2010 site Eduscol : http://eduscol.education.fr/
------------	--

5.3 Domaine de l'éducation et de la vie scolaire

Objectifs	Renforcement de la responsabilité de tous les membres de la communauté scolaire, concentration sur la propreté et l'identification avec la salle de la classe : Associer tous les membres de la communauté scolaire à une réflexion globale permanente sur la question des locaux.	
Groupe ciblé	Toute la communauté scolaire	
Mesures concrètes	Acteurs	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un groupe représentatif de la communauté scolaire chargé de faire des propositions en matière d'aménagement des locaux et de règles de comportement des élèves en vie scolaire. • Élaborer un « projet de vie scolaire » écrit (conçu comme l'évolution souhaitable des conditions de vie des élèves dans l'établissement en dehors de la classe) tenant compte de ces propositions et d'un recensement des besoins et contraintes. • Mettre en commun les préoccupations de tous les adultes chargés de la surveillance lors d'une ou deux réunions dans l'année. • Procéder à l'aménagement d'espaces dédiés en fonction des solutions dégagées par le groupe de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • CPE, membres des deux administrations, professeurs, parents, élèves, vie scolaire • Le groupe de réflexion et son coordonnateur • Le coordonnateur du groupe de réflexion • Administration, concierge, parents volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Début du second semestre 2016/2017 • Avril-mai 2017 • Février 2017 • Au fur et à mesure des solutions identifiées
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières à trouver • Projet d'aménagement du sous-sol en cours (parents d'élèves) 	

5.4 Domaine de l'organisation

5.4.1 Axe de progrès 1 : Favoriser les projets pluridisciplinaires

Objectif	Favoriser les projets pluridisciplinaires	
Groupes ciblés	Les enseignants , les élèves	
Mesures concrètes Libérer un créneau horaire pour organiser les rencontres de professeurs et de représentants d'élèves pour le projet.	Acteurs L'équipe pédagogique	Calendrier Prioritairement en fin de journée; à définir par l'équipe pédagogique

5.4.2 Axe de progrès 2 : Structurer la communication interne

Objectif	Structurer la communication interne	
Groupes ciblés	Enseignants et vie scolaire	
Mesures concrètes <ul style="list-style-type: none"> • Installer une ressource interne (Pronote, GRR, autre) qui permette au professeur principal de consulter les notes écrites des élèves dans toutes les matières et d'être exploité par d'autres ressources • Organiser des réunions pour le suivi et la remédiation des élèves. • Organiser des rencontres de passage de relais de professeurs en fin d'année 	Acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Un responsable informatique • Par le professeur principal • Le futur professeur principal et l'ancien PP (+ collègues volontaires pour participer à cette réunion). 	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> • Maintenant • Liberté au professeur principal <u>avant</u> la réunion parents professeurs • Au mois de juin
Ressources	Outil informatique de partage des notes écrites dans lequel les professeurs devront rentrer les notes.	

6 Priorités de l'évaluation interne

6.1 Domaine des ressources humaines

6.1.1 Axe de progrès : Questionnaires d'évaluation de la direction

- Dès la fin du 2e semestre 2016/2017.
- Évaluation (statistique et ciblée) à l'oral avec les chefs des matières.
- Si 75% des enseignants retournaient ces questionnaires d'évaluation, cela serait un succès.

6.2 Domaine de l'enseignement

6.2.1 Axe de progrès 1 : appréhender l'hétérogénéité

Les indicateurs pour l'atteinte des objectifs sont principalement :

1. la mesure de l'activité de l'élève (chacun doit pouvoir « se développer » au maximum)
2. l'augmentation de la capacité d'apprentissage individuelle

Pour le point 1, on pourra concevoir pour les enseignants des fiches d'observation de la participation active des élèves. Ces fiches pourront peut-être aussi être utilisées pour la réflexion commune sur la séquence.

Pour le point 2, les élèves pourront remplir un questionnaire pour s'auto-évaluer.

En plus, un contrôle des résultats, qui tiendrait compte de la pédagogie différenciée (par exemple d'après le principe « Fundamentum - Additum »), semblerait pertinent.

Quoi?	Qui?	Quand?
Fiche pour les enseignants pour observer l'activité des élèves	Equipe en charge de l'axe 2	2ème semestre 2016 / 2017 év. 1er semestre 2017 / 2018
Fiche d'auto-évaluation pour les élèves (en début et fin de séquence)	Enseignants du niveau 5ème	2ème semestre 2016 / 2017 év. 1er semestre 2017 / 2018
Contrôle des progrès d'apprentissage (« Fundamentum / Additum »)	Enseignants du niveau 5ème	2ème semestre 2016 / 2017 év. 1er semestre 2017 / 2018
Retour sur la séquence	Enseignants du niveau 5ème et retour à l'équipe en charge de l'axe 2	au plus tard en janvier 2018

6.2.2 Axe de progrès 2 : l'amélioration de l'expression écrite et orale en français

- évolution des résultats des élèves notamment à l'écrit (relevé de notes)
- fiche individuelle de suivi (constat, objectifs, moyens)
- information à l'équipe pédagogique, au professeur principal, lors des conseils de classe
- ateliers d'échanges de pratiques et de regards croisés pour les enseignants à prévoir en fin et / ou début d'année
- fiche d'auto-évaluation pour les élèves

6.3 Domaine de l'éducation et de la vie scolaire

Evaluation des enquêtes concernant

- le nombre d'incidents recensés par les personnes chargées de la surveillance
- le nombre de punitions relatives au comportement des élèves dans les locaux
- le nombre de réunions du groupe de travail
- les aménagements effectifs

6.4 Domaine de l'organisation

- fiches de bilan

7 Annexe

7.1.1 Répartition horaire par matière pour l'année scolaire 2016 / 2017 (du CM2 à la Seconde)

Matières	Horaire hebdomadaire (en périodes de 45 minutes)					
	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{de}
Enseignements obligatoires						
Allemand ^{a,b}	4 6	4 6	4/6 6	4/6 6	4/6 6	4 4(6) ^c
Français ^{d, e, b, f}	8 8	8 8	7	5	5	5
Anglais ^b		3	3	3	3	3
Latin / Espagnol ^g			3	3/3	3/3	
Mathématiques ^b	4	4	4	4	4	5
Histoire	1	2	2	2	2	2
Géographie	1	2	2	2	2	2
Sozialkunde						1
Art / Musique ^h	2 + 2	2 + 2	1 + 1	1 + 1	1 + 1	2
Éthique / Éducation morale et civique			1	2	2	1
Physique, Chimie ⁱ			2	2	3	4
Biologie ⁱ	1	2	2	2	2	2
SES						2
AP / Méthodologie						2
Sport	3	3	3	3	2	2
ITG / TICE				1	1	
Total ^l	26 28	32 35	35/37 37	35/37 37	35/37 37	

Enseignement optionnel obligatoire ^k						
Latin						3
Espagnol						3
Grec						3
Littérature et société						2 ⁿ
Méthodes et pratiques scientifiques						2 ⁿ
						39 - 42 ^l

Options facultatives						
Latin ^o						3
Espagnol ^o						3
Grec				3 ^m	3	3
Informatique						3
Théâtre					2	3

7.1.2 Remarques sur la répartition horaire par matières pour l'année scolaire 2016/2017

En allemand et en français les horaires hebdomadaires indiqués à gauche concernent les élèves germanophones, les horaires indiqués à droite les élèves bilingues et francophones.

- Dans la matière allemand, la répartition des élèves par groupes de niveau correspondant au cadre européen de référence (A, B, C, langue maternelle) se fait en fonction de la compétence des élèves et non en fonction de leur langue d'alphabétisation. L'horaire est de 4 ou 6 périodes selon la classe. À partir de la classe de 5^{ème}, deux niveaux d'allemand au moins sont proposés dans presque toutes les classes.
- Dans les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, il y a une période d'approfondissement et de soutien en mathématiques, allemand et français ; en seconde il y a une période d'approfondissement et de soutien en mathématiques, français et anglais. En français, cette heure supplémentaire est proposée aussi dans les classes de CM2 et de 6^{ème}.

- c En seconde, l'horaire d'allemand est en général de 4 périodes. Seuls les élèves qui préparent l'Abibac ont 6 périodes d'allemand.
- d Le français est la langue de l'enseignement pour les élèves bilingues à partir du CM2. Pour les élèves pour lesquels le français est une langue étrangère, les cours sont en partie en français à partir de la classe de 6^{ème} et totalement en français à partir de la classe de 5^{ème}.
- e En CM2 et en 6^{ème}, la répartition des élèves entre le cours de français langue étrangère (8 périodes en CM2 et 6^{ème}) et le cours de français langue maternelle se fait sur la base des tests passés après la procédure d'admission.
- f En CM2 et en 6^{ème}, il y a deux périodes en demi-classe dans le cours de français langue étrangère ; en 4^{ème} et 3^{ème}, il y a une période en demi-classe dans le cours de français.
- g En classe de 4^{ème}, les élèves ont la possibilité de continuer le latin ou de commencer l'espagnol comme LV3. La langue commencée en classe de 4^{ème} doit être continuée en 3^{ème}.
- h En classe de seconde, les élèves ont le choix entre art ou musique.
- i Physique, chimie, biologie : enseignement expérimental en demi-groupe dans toutes les classes, selon les programmes français.
- j Selon le § 13, 5 de la Loi Scolaire berlinoise et les décrets d'application correspondant concernant l'enseignement religieux, deux périodes sont réservées dans l'emploi du temps pour les enseignements de religion. Un cours de *Lebenskunde* est également proposé en classe de CM2 et de 6^{ème}.
- k En classe de seconde, les élèves doivent choisir un enseignement d'exploration. Ils ont aussi la possibilité de choisir en plus une option facultative.
- l Les différents volumes horaires en classe de seconde s'expliquent par les horaires différents dans les enseignements d'exploration, les options et les cours d'allemand.
- m Les élèves peuvent commencer le grec à partir de la classe de 4^{ème} et doivent le continuer au moins en 3^{ème}.
- n Enseignement interdisciplinaire selon les programmes français.
- o Le latin et l'espagnol peuvent être poursuivis ou commencés en classe de seconde.

7.2 Questionnaire utilisé pour l'état des lieux (direction - collègues)

La Direction	Êtes-vous d'accord...	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord
1) favorise la communication au sein du corps enseignant				
2) assure la transparence des décisions				
3) fait circuler l'information				
4) sait résoudre les conflits d'une manière constructive				
5) a une vision pour l'avenir de l'école				
6) encourage la coopération avec des institutions extra-scolaires				
7) est capable de conseiller				
8) encourage les initiatives innovantes				
9) sait déléguer les tâches				
10) a une vision d'ensemble des besoins en matière de formation continue				
11) favorise le travail en équipe au sein du corps enseignant				
12) honore le travail des collègues				

13) favorise la coopération avec les parents				
14) est capable de tirer la leçon des erreurs passées				
15) respecte les accords conclus				
16) veille à la mise en œuvre des décisions				
17) favorise une culture de la confiance				
18) implique les élèves dans le développement de l'école				
19) entretient des relations constructives avec l'inspection scolaire				
20) connaît les textes juridiques				
21) veille à ce que des questions pédagogiques soient abordées aussi dans les assemblées plénières				
22) favorise l'échange pédagogique dans les conseils de classe				